



## Mouvement des Internes et Chefs de Clinique

### Liberté d'installation ... un problème d'égalité d'accès aux soins

La régulation de l'installation des médecins libéraux tombe sous le sens, y compris parmi les jeunes médecins ou étudiants en médecine engagés dans le mouvement de protestation actuel.

Assurés sociaux, professionnels de santé, responsables politiques, savent tous qu'il existe un véritable problème de juste répartition des médecins sur le territoire permettant d'assurer une égalité d'accès aux soins pour la population. Dans de nombreux départements, il est de plus en plus difficile de pouvoir consulter des médecins spécialistes, les médecins généralistes sont surchargés et ne consultent plus que sur rendez-vous et les dépassements d'honoraires se généralisent. Ceci est clairement la conséquence de choix politiques (pénurie organisée, maquis des tarifs et d'autorisation à dépassement,...). Le projet du gouvernement Sarkozy amplifie le mouvement et l'inscrit dans une attaque globale qui asphyxie l'hôpital public (T2A à 100%), pénalise les malades (franchises médicales), invite les assureurs privés sur le « marché » de la dépendance, etc.

Dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 (PLFSS), les articles 32 et 33 visent à subordonner l'installation de cabinet des professionnels de Santé à la densité professionnelle de la zone d'exercice. Pour les médecins, des zones différenciées pourraient aussi intégrer le secteur tarifaire. Le conventionnement sélectif serait mis en œuvre à partir de zones définies par les Missions Régionales de Santé (MRS) sous responsabilité de l'Agence Régionale de Santé.

Notre système d'organisation de la médecine libérale doit être réformé, il est basé sur un conventionnement à bout de souffle. La régulation de l'installation doit être négociée dans le cadre d'un projet politique de Santé publique reposant sur une réflexion globale de l'organisation du système de soins avec un financement solidaire.

Pour la médecine libérale, cette réflexion doit aussi intégrer le questionnement sur la rémunération à l'acte qui est inflationniste et ne permet pas une prise en charge correcte des patients dans le cadre d'un parcours de soins coordonné et efficace. Par ailleurs, le vieillissement de la population et le poids des pathologies chroniques nécessitent de réfléchir à d'autres modes d'exercice, associant prise en charge pluriprofessionnelle et travail en réseau. L'exercice professionnel isolé est un frein réel à un maillage satisfaisant du territoire pour un égal accès aux soins de proximité.

Les jeunes médecins demandent que cette réflexion soit conduite et rejette la méthode coercitive du projet Sarkozy. L'absence de dialogue social est une constante avec ce gouvernement et il n'est pas étonnant que cela provoque des remous et des mouvements sociaux

Comme de nombreux internes l'ont exprimé, nous pensons que le gouvernement a volontairement provoqué cette polémique, car son objectif est d'aller vers une modification complète du système en poussant les médecins vers le déconventionnement et la liberté tarifaire. Nous aurions alors un système de sécurité social représentant le filet de sécurité minimal pour les plus pauvres et un système « libre » financé par les assurances privées. Il

n'est pas sûr que les médecins soient gagnants dans une telle évolution. Alors qu'ils sont aujourd'hui des « salariés indirects » de la sécurité sociale, ils se retrouveraient demain encadrés dans des systèmes à l'américaine avec une « liberté » très encadrée !

Parmi d'autres, nous avons fait de nombreuses propositions ces dernières années pour faire évoluer positivement l'organisation sanitaire. Tout récemment, la CGT vient de rendre public un document de réflexions pour une réforme de notre système de santé.

Face à la colère des jeunes médecins et aux besoins des patients, nous demandons l'organisation dans les meilleurs délais de véritables négociations sur l'ensemble de ces questions, associant l'ensemble des intéressés, c'est-à-dire bien entendu les représentants des professionnels mais également des salariés, des malades et de la population. L'objectif principal doit être de préserver et d'améliorer un système de santé solidaire assurant un droit constitutionnel qui est l'égalité de traitement quel que soit son lieu de résidence sur le territoire national.

Dans ce sens, la Fédération CGT Santé et son UFMICT prendront contact avec les organisations engagées dans ce mouvement.

**Fédération de la santé et de l'Action Sociale**

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 48 18 20 92 • Fax : 01 48 18 29 84  
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

**Site internet** : [www.cgt.fr/santeas](http://www.cgt.fr/santeas) • **e-mail** : [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)